

---

BUENOS AIRES – Transition de la supervision de l'IANA & Évolution de la responsabilité de l'ICANN

Dimanche 21 juin 2015 - 18:30 à 20:00

ICANN – Buenos Aires, Argentine

THERESA SWINEHART : Pour toutes les personnes là-bas, il reste encore beaucoup de sièges ici.

Je crois que c'est un signe car j'ai perdu ma chaise. Je n'ai donc plus de chaise. Vraiment, Thomas, vous pouvez prendre ma chaise, ça ne me dérange pas. Excellent. Tout d'abord, merci pour cette incroyable participation un dimanche soir. C'est vraiment remarquable. Je pense que cela montre également l'importance du sujet, mais aussi l'énorme travail effectué par la communauté et la longévité de l'historique de ces discussions et beaucoup d'entre vous ici présents ont pris part à ces discussions au fil des ans depuis la création de l'ICANN et jusqu'à aujourd'hui.

La présente séance n'a pas pour objectif de remonter le cours de l'histoire et de se rappeler le bon vieux temps ou quelque chose de ce type. Il s'agit vraiment de parler de l'évolution de la responsabilité de l'ICANN au fil du temps dans le cadre de l'environnement changeant auquel nous sommes confrontés depuis la constitution de l'organisation, et dans ce contexte de parler de la façon dont la responsabilité a évolué étant donné que sa relation avec l'administration américaine a également évolué. Et nous arrivons

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

maintenant à ce moment critique où l'opportunité nous est donnée d'effectuer la transition du rôle de supervision et d'examiner la responsabilité de l'ICANN dans le contexte de ce changement définitif et de sa relation. Donc il s'agit vraiment d'une formidable opportunité pour à la fois examiner où en sont certaines des références, ce qui a changé au fil du temps, la direction que nous prenons, et partager certaines de ces expériences alors qu'une semaine excitante nous attend.

Donc c'est avant et maintenant, c'est où nous en étions au milieu et ce qui a provoqué ce changement. Je pense donc que ce sera très intéressant. J'encourage quiconque à participer. C'est une discussion. Il ne s'agit pas juste d'un panel qui a été créé. Et tout le monde peut participer de ce point de vue.

Permettez-moi juste de passer en revue les personnes qui composent ce panel. Nous avons un invité mystère, Larry Strickling, qui prendra la parole en premier. Nous allons lui donner un badge, mais je pense que cela n'est pas nécessaire. Nous avons Thomas Rickert et Leon Sanchez qui sont là-bas en haut. Mathieu est parmi nous mais malheureusement il ne pourra pas rester toute la séance mais je me devais de le présenter en tant que troisième co-président du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Aux débuts de l'organisation, période dont je me rappelle parfaitement, c'était il y a très longtemps, mais à un temps où nous examinions l'ICANN et où il était nécessaire de changer l'ICANN de

---

manière radicale dans le cadre de ce que l'on appelait le comité d'évolution et de réforme qui a été créé via une résolution du Conseil d'administration lors de la 12e réunion de l'ICANN. Pour vous dire à quand cela remonte. C'était à Accra, au Ghana, dans le pays d'origine de Nii Quaynor où il nous a très chaleureusement accueillis. Lyman Chapin, Alejandro Pisanty et Nii Quaynor, qui étaient membres de ce qui était alors un comité d'évolution et de réforme du Conseil d'administration qui travaillait avec la communauté afin de penser aux changements fondamentaux qui pourraient être apportés à l'ICANN en tant qu'organisation, aux éléments ayant trait à sa responsabilité, et aux éléments relatifs à sa structure lorsque nous avons modifié le DNSO pour en faire la GNSO et la ccNSO, et tout un tas d'autres choses. Ils parleront de différentes choses, de ce qu'ils ont identifié au fur et mesure des corrections effectuées, des observations qu'ils ont pu soulever.

Nous entendrons également Sam Eisner, notre conseillère générale associée au sein de l'ICANN. Mais Sam est là, elle dispose d'une expertise très pointue, grâce à ses activités professionnelles préalables à l'ICANN et à celles exercées au sein de l'ICANN concernant tout ce qui touche à la responsabilité de l'organisation, elle participe activement, bien évidemment, au groupe de travail chargé de la responsabilité, apportant son expertise et ses connaissances à toutes les discussions de la communauté qui y ont lieu. Elle interviendra donc également.

Avant de passer au panel, je souhaitais toutefois présenter Larry Strickling, secrétaire adjoint américain au commerce au sein de la

---

NTIA, qui fera aussi quelques remarques, il fera partie intégrante des discussions du panel. Merci.

LARRY STRICKLING :

Merci, Theresa. Je sais que nous allons engager une discussion plus générale, mais on m'a prié d'aborder en priorité la transition de l'IANA et certains de mes blogs et certaines de mes réactions à ce que j'ai pu voir. Mais avant de commencer, je souhaite préciser pour la transcription, pour ceux d'entre vous qui ont assisté aux discussions du CCWG du Conseil d'administration cet après-midi, je souhaite indiquer que le rapport faisant état de ma mort était exagéré.

[Rires]

Mais j'apprécie l'opportunité qui m'est donnée aujourd'hui d'intervenir lors de la séance consacrée à la transition de l'IANA. Et maintenant je pense qu'à ce stade, le processus multipartite permettant d'assurer cette transition a été enclenché depuis plus d'un an. Avant de commencer mes remarques, je souhaiterais remercier et faire part de ma haute considération à l'égard de tous ceux d'entre vous, membres de la communauté, qui ont participé à ces discussions, aux réunions, aux téléconférences, aux discussions de couloirs, visant à planifier au mieux la transition. Il ne fait aucun doute -- et je pense que tout le monde devrait se sentir fier du fait que cette organisation devient de jour en jour plus solide au fur et à mesure du déroulement de ces discussions et délibérations. C'est une parfaite démonstration de la puissance du processus multipartite, et j'espère que vous comprenez et ressentez tous cette puissance et que vous avez tous

---

conscience que vous faites quelque chose qui n'a probablement jamais été fait ailleurs dans le monde dans la mesure où cela est fait de manière intense et continue ici au sein de l'ICANN.

Ceci étant dit, on m'a demandé de présenter mon avis sur les propositions développées jusqu'à présent, mais malheureusement, ceux d'entre vous qui sont venus pour écouter cela vont être déçus. Car ce n'est pas ce que je vais faire. Je ne pense pas que je sois bien placé pour donner mon avis sur ce qui a constitué un processus ouvert et participatif, un processus où toutes les idées étaient les bienvenues et où les participants étaient en mesure de jauger toutes les options de transition. Au lieu de cela, alors que l'ICG achève les propositions de transition de l'IANA et que le CCWG poursuit son travail et prend note des feedbacks sur son projet de proposition en matière de responsabilité, je souhaiterais me projeter un peu et faire part de quelques remarques sur le processus que nous utiliserons ainsi que sur le calendrier que nous suivrons afin d'évaluer et d'accepter la proposition. Et je souhaiterais également souligner, via ces remarques, l'importance de la planification de la mise en œuvre afin d'achever la transition en temps voulu.

Une fois que le plan de transition nous aura été présenté, notre principale tâche consistera à l'évaluer conformément aux critères que nous avons annoncés en mars 2014. Ainsi, le premier message que je souhaite vous transmettre ce soir est le suivant : en réalisant et documentant votre plan, veuillez vous concentrer sur les critères de la NTIA. Cela ne veut pas dire que vous devez arrêter de travailler sur d'autres questions. Si vous voulez résoudre d'autres problèmes au

---

sein de l'ICANN, et même si vous souhaitez mettre fin à la faim dans le monde ou trouver un traitement contre le cancer, allez-y. Mais votre devoir est de développer un plan respectant les critères et notre examen commence et termine là. Ce point a été soulevé vendredi lors de la réunion du CCWG au cours de laquelle les participants travaillaient sur une liste de critères leur permettant de juger les différentes options à l'étude. Les avantages, les inconvénients, la complexité, etc. Et une personne défendait une option donnée en examinant les différents facteurs et en expliquant comment la mise en œuvre, comment le plan respecterait tel ou tel critère. Mais lorsque la question lui a été posée de savoir si l'option respectait les conditions de la NTIA, cette personne a déclaré qu'elle n'avait aucun avis sur la question. Et personne dans la salle n'en a été étonné. Donc je vous appelle à rester concentrés sur la tâche. La première question que vous posez ne devrait-elle pas être la suivante : cette option ou toute autre option satisfait-elle les conditions ?

Le second message que je souhaitais transmettre concerne l'importance de nous élaborer un plan qui a été pleinement validé, et par validation j'entends ce qui suit : La communauté a-t-elle constitué un registre soutenant le plan et servant de fondement à son acceptation finale ? Par exemple, le registre doit démontrer clairement et de manière convaincante que le plan satisfait les conditions. Cela semble évident. Mais le registre doit aussi refléter le fait que la communauté comprend pleinement les implications de sa proposition. Il est fort probable que chaque changement dans la structure ou les pratiques actuelles ait des conséquences, certaines

---

d'entre elles imprévues, et nous tâcherons de voir comment la communauté a fait pour identifier et atténuer toutes ces conséquences dans sa planification.

Le registre doit également refléter le fait que la communauté a envisagé des alternatives et le fait qu'elle doit documenter les jugements et preuves soutenant l'option sélectionnée. Le registre, dans la mesure du possible, doit anticiper et répondre à toute question qui pourrait être posée sur le plan. C'est là où le test de résistance joue un rôle important. Mais cela ne vaut pas que pour la justification du plan. Il est aussi important que la communauté résolve et réponde à autant de questions que possible maintenant et ne laisse pas en suspens pour de futures discussions et décisions. Il sera compliqué pour nous de certifier un plan laissant de nombreuses questions de côté.

De même, si le plan repose sur des améliorations des mécanismes existants, le registre doit refléter le fait que la communauté a conscience des lacunes des processus actuels et le fait que les améliorations proposées visant à remédier à ces lacunes résoudre les problèmes. Un bon exemple de cela dont j'ai fait part sur mon blog est le panel de révision indépendant. Faire confiance à trois ou cinq individus ou plus pour remplacer le jugement d'un conseil d'administration élu pourrait réduire la responsabilité de la communauté et entraver la volonté de la communauté et cela pourrait aussi permettre à un individu lésé de renverser un consensus multipartite en poursuivant un intérêt personnel. Donc si la

---

communauté souhaite véritablement s'appuyer sur ce mécanisme, elle doit répondre aux critiques faites au processus actuel.

Tous ces facteurs doivent conduire la communauté à conclure une proposition aussi simple que possible mais respectant toutefois les besoins de la communauté ainsi que nos critères. Mais si un plan est trop complexe, il fait augmenter la probabilité que des problèmes soient soulevés ultérieurement. Il fait augmenter la possibilité que la communauté ne soit pas en mesure d'identifier et d'atténuer toutes les conséquences du plan. Et plus de temps sera certainement nécessaire afin de mettre en œuvre un plan plus complexe. Ce qui m'amène à aborder la question des délais et du calendrier pour l'achèvement de la transition. Tout le monde ici présent sait probablement que le contrat IANA actuel expire le 30 septembre. Et tout le monde ici présent peut probablement imaginer que la planification de la transition, y compris la mise en œuvre, ne sera pas effectuée à cette date. Nous sommes donc confrontés à la question de savoir jusqu'à quand prolonger le contrat. Aujourd'hui, nous pouvons exercer une option consistant à prolonger le contrat de deux ans, soit jusqu'en septembre 2017. Bien évidemment, je crains que si l'on prolonge de deux ans le contrat, la communauté se repose sur ses lauriers et ne travaille pas aussi dur afin d'élaborer le plan, ou pire, que cela soit interprété à tort comme une baisse du soutien du gouvernement américain à la réalisation de la transition. Donc il y a quelques semaines, j'ai demandé aux leaders de la communauté de l'ICG et du CCWG de me tenir informer du statut de la planification de la transition et de leurs impressions eu égard au temps que cela



---

prendra pour achever le plan et le mettre en œuvre, après approbation. Nous espérons recevoir des réponses de la communauté peu de temps après la conclusion des réunions tenues cette semaine, et nous supposons que la communauté nous dira que les travaux prendront moins de deux ans. Et en supposant que cela soit le cas, nous nous réunirons avec l'ICANN afin de négocier un prolongement du contrat dans le respect des souhaits de la communauté.

Un facteur à prendre en compte dans l'élaboration de ce calendrier est le temps que nous prendrons, au sein du gouvernement américain, pour examiner et évaluer le plan. Et certains d'entre vous sont au courant des mesures que notre Congrès envisage d'adopter et qui pourraient avoir une influence sur la durée de l'examen par le gouvernement américain. Permettez-moi donc de vous informer sur le statut de cette législation.

Notre Congrès s'est intéressé à la transition de l'IANA depuis que nous l'avons annoncée en mars 2014. Trois différents comités ont tenu au moins cinq audiences et Fadi et moi-même témoignerons lors d'une sixième audience dès notre retour de Buenos Aires début juillet.

Le personnel du Congrès a assisté à la réunion de l'ICANN à Los Angeles et plusieurs d'entre eux seront ici en Argentine cette semaine et participeront à la réunion.

Les deux chambres de notre Congrès examinent actuellement la législation qui aura un impact sur la transition, et notamment ses délais. Cette législation imposera à la NTIA, après avoir reçu le plan, de certifier au Congrès que le plan satisfait nos conditions et la

---

communauté et que le Conseil d'administration a adopté toutes les modifications des statuts constitutifs nécessaires afin de soutenir ce plan. Une fois que l'on aura fait ça, le Congrès disposera alors de 30 jours de délibération législative. Et nous devons être clairs là-dessus. Il ne s'agit pas de jours civils ni de jours ouvrables. C'est le nombre de jours pendant lesquels le Congrès tient séance afin d'examiner notre rapport et de déterminer s'il souhaite ou non adopter des mesures.

Il n'a pas à agir. Une fois les 30 jours écoulés, l'ICANN et la communauté seront libres d'achever la mise en œuvre du plan à moins que le Congrès n'agisse pendant cette période. Puis une fois la mise en œuvre achevée, la NTIA et l'ICANN pourront alors résilier le contrat des fonctions IANA.

La bonne nouvelle à ce sujet est que le débat à Washington ne traite plus de la question de savoir si la transition devrait être menée à bien ou non, mais de la question de savoir si elle a été menée à bien de façon responsable. Bien évidemment, si ce projet de loi est adopté, le gouvernement américain disposera de deux mois supplémentaires pour l'examen, ce qui, ajouté à notre examen, correspondra à environ quatre à cinq mois, selon nos estimations, en fonction de la date de réception de la proposition.

Un autre élément critique émergeant de ce processus législatif est la nécessité de travailler sur la terminologie spécifique des modifications apportées aux statuts constitutifs le plus rapidement et le plus publiquement possible. Nous voulons éviter un long retard après avoir reçu le plan eu égard à la formulation et l'examen par la communauté,

---

étant donné que cela retarderait le moment où nous pourrions certifier au Congrès que le plan et la proposition satisfont nos conditions.

J'étais content d'apprendre que cette question avait été abordée cet après-midi entre le CCWG et le Conseil d'administration, et il semble que le Conseil d'administration sera en mesure de fournir une aide technique pour la formulation des textes des statuts constitutifs dès que la planification dans son ensemble le permettra.

Donc pour conclure cette discussion relative au contrat, cette discussion relative au prolongement du contrat, la communauté doit déterminer et nous dire quand elle serait susceptible d'achever le plan, si quatre à cinq mois seront ajoutés à notre période d'examen, puis prévoir combien de temps prendra la mise en œuvre une fois la période d'attente du Congrès achevée.

Là encore, cela va sans dire que plus simple sera le plan, plus simple et plus rapide pourra être la mise en œuvre, ce qui nous permettra alors par la suite de procéder à une conclusion rapide du contrat des fonctions IANA.

La dernière série de questions que je souhaite soulever a trait à l'identification des questions relatives à la responsabilité au sein de l'ICANN au moment présent et au développement d'une réponse adéquate.

Je dois vous poser la question suivante : dans quelle mesure êtes-vous sûrs de vous concentrer sur les questions qui importent vraiment ?

---

Lorsque j'écoute les discussions relatives aux modèles d'adhésion, à la séparabilité, à l'examen du budget, etc., je suis surpris par le fait que la communauté, cycle après cycle, place ses propres membres, des individus issus de la communauté, dans le Conseil d'administration, puis arrête de leur faire confiance pour agir au nom des intérêts du modèle multipartite.

[Applaudissements]

Le fait que la discussion n'ait jusqu'à présent pas abordé les raisons expliquant que les leaders de la communauté peuvent passer du rôle de sauveur à celui de paria simplement après avoir rejoint le Conseil d'administration de l'ICANN me laisse perplexe. Et je crains que jusqu'à temps que la communauté règle cette question, tous les autres outils de responsabilité dont vous parlez ne parviennent à atteindre les résultats attendus par la communauté.

Maintenant, je vous l'accorde, il s'agit d'une question à long terme. Je ne pense pas que la transition de l'IANA ait nécessairement besoin d'une solution à ce problème, mais la communauté se doit d'analyser pourquoi le système actuel conduit à cette perte de confiance dans le Conseil d'administration. Cela a-t-il trait à la sélection du Conseil d'administration ? Cela a-t-il à voir avec la norme relative à l'adoption par le Conseil d'administration de mesures ?

J'ai soulevé cette question sur mon blog, et notamment si ce que veut la communauté est que le Conseil d'administration adopte des politiques consensuelles communautaires, alors la norme relative à l'adoption par le Conseil d'administration de mesures ne devrait-elle

---

pas simplement consister à confirmer que la communauté est parvenue à un consensus de manière ouverte, transparente et inclusive ? Et si la communauté ne souhaite pas que le Conseil d'administration ne remplace son propre jugement par celui d'une communauté, pourquoi ne pas développer une norme définissant mieux la portée de l'examen par le Conseil d'administration ?

Une question connexe consiste à comprendre pourquoi le Conseil d'administration porte des jugements politiques auxquels la communauté apporte des objections. Est-ce parce que le processus politique de la communauté n'est pas parvenu à régler les questions devant être tranchées par le Conseil d'administration car la communauté n'a pas fait son travail avant que la question ne soit transmise au Conseil d'administration ?

Voici autant de questions sur lesquelles vous devriez tous méditer, peut-être pas aujourd'hui, mais dans les mois ou années à venir. Et j'espère que globalement vous avez trouvé ces commentaires utiles. Ça m'est égal si ces commentaires vous ont irrités du moment qu'ils vous ont fait réfléchir à ces questions et qu'ils vous permettent de vous concentrer sur les questions qui importent vraiment.

Dans tous les cas --

[Applaudissements]

Dans tous les cas, je souhaite vous remercier de m'avoir écouté, et j'ai hâte d'entendre la discussion.

Merci.

---

[Applaudissements]

THERESA SWINEHART : Merci, Larry. Nous avons clairement beaucoup de choses auxquelles penser, et je pense qu'il s'agit là de questions très, très importantes.

Après avoir posé toutes ces questions, il est maintenant temps pour nous de réfléchir à toutes ces choses. Il est temps pour nous d'examiner chaque question, chaque recoin. Concernant les points soulevés par Larry, avons-nous vraiment tout passé en revue ?

Ce dont nous avons besoin, c'est de parvenir à une solution durable à long terme, et ces questions constituent autant d'opportunités pour ce faire.

Donc Leon et Thomas, sur cette remarque, en tant que présidents de cet important travail sur la responsabilité, avez-vous des commentaires et observations ou peut-être des questions ?

---

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : Et comment rendre cela suffisamment solide pour que la transition ait lieu. Je pense qu'il se peut que nous ayons aussi à revisiter la culture de cette organisation et éventuellement de clarifier davantage les rôles respectifs des individus au sein de ce système afin d'éviter cette méfiance.

Je souhaiterais conclure en disant qu'avant de se rendre à cette séance, nous avons eu une bonne séance avec le Conseil d'administration, entre le Conseil d'administration et le CCWG, et nous

---

nous sommes mutuellement confirmés qu'il y avait peut-être une perception de méfiance à l'égard de ce que nous faisons, mais au moins entre le Conseil d'administration et le CCWG, je pense que nous sommes en harmonie. Nous avons confirmé que nous collaborons plus étroitement que nous le faisons au cours des deux derniers mois, et je souhaiterais confirmer qu'il s'agit d'un projet commun. Ce n'est pas nous contre eux ou les groupes de la communauté contre d'autres parties de la communauté.

Il s'agit d'un projet commun. Nous essayons d'atteindre un consensus. Cela implique parfois que nous soyons ouverts et candides et que nous critiquions ce que nous faisons ou ce que nous suggérons, mais la bonne nouvelle est que nous travaillons tous à une cause commune.

THERESA SWINEHART :

Je me demande si l'on pourrait un peu remonter aux débuts et voir si l'une des discussions relatives aux questions de responsabilité pouvait s'apparenter aux présentes discussions ou avoir eu lieu de quelque manière que ce soit lors du processus de réforme et d'évolution, qui a constitué une période de changement bien plus important lors de la phase initiale d'existence de l'organisation, bien évidemment.

Nii et Alejandro et Lyman Chapin, je ne sais pas qui -- comment souhaitez-vous répondre, oui, Lyman, souhaitez-vous commencer ?

Merci.

---

LYMAN CHAPIN :

Merci, Theresa. J'ai été très attentif à votre commentaire du début selon lequel nous ne voulons pas insister sur le passé. Nous souhaitons voir si, suite à l'expérience que nous avons accumulée la dernière fois que nous avons essayé d'effectuer une réorganisation majeure de l'ICANN, quelque chose pourrait nous aider à résoudre certains des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Je vais alors me concentrer sur deux choses différentes. Évidemment, 2001-2002, à savoir la période au cours de laquelle a eu lieu le processus du comité d'évolution et de réforme, correspondait à un monde très différent et un ICANN très différent de celui d'aujourd'hui. Et je ne veux pas m'étendre sur -- nous avons tous pleinement conscience de ces différences.

Mais j'aimerais me concentrer sur deux différences qui, selon moi, sont très importantes pour les questions auxquelles nous essayons de répondre aujourd'hui en tant que communauté. La première est -- je l'appellerais motivation ou même état d'esprit. En 2001, lorsque Stewart Lynn a pour la première fois soulevé les questions qui ont conduit au processus d'évolution et de réforme, nous manquions de financements, une participation efficace de nombreux segments de la communauté faisait défaut, et on ne savait pas du tout si cette nouvelle expérience (l'ICANN n'avait alors que trois ans) de partenariat public-privé allait réussir.

À cette époque, ce qui nous importait était de trouver une structure qui encouragerait et soutiendrait une participation efficace par



---

l'ensemble des membres de la communauté concernés. À cette époque-là, nous ne disposions d'aucun moyen nous permettant de faire participer les gouvernements, il n'y avait aucune méthode acceptée et généralement admise leur permettant de contribuer au processus. Nous n'avions pas d'organisation At-Large. L'ALAC n'existait pas et il n'y avait aucune autre participation At-Large. Nous ne pouvions profiter de l'expertise d'un grand nombre d'individus qui ont depuis rejoint ce que l'on appelle la communauté de l'ICANN. Ces personnes ne faisaient pas partie de la communauté. Il n'y avait pas de participants engagés, désireux de s'investir dans le processus.

Donc nous avons perçu cela comme le principal objectif de la création de structures que nous avons créées pour ce que nous avons appelé, à l'époque, l'ICANN 2.0.

La situation est évidemment très différente aujourd'hui. Certains individus diraient que nous sommes en situation de surcapitalisation. Certains individus diraient que nous disposons de participants trop enthousiastes. Pour moi, aucun de ces éléments ne constitue un problème, mais la situation est évidemment différente d'alors.

Et l'autre point est bien plus facile à décrire. Si vous regardez les trois personnes assises là-haut, nous étions tous membres du Conseil d'administration de l'ICANN tout en faisant partie du comité d'évolution et de réforme. Il y avait beaucoup de feedbacks d'autres parties de l'organisation et des membres de la communauté, mais le processus d'évolution et de réforme qui avait cours au sein de l'ICANN à ce moment-là constituait une activité du Conseil d'administration.

---

Et bien évidemment, il s'agit aujourd'hui d'une activité pleinement centrée sur la communauté, et c'est une différence très importante et je pense que cela est révélateur de l'état de santé de l'organisation et de la façon dont elle a évolué au fil des ans.

Je ne vais donc plus revenir sur le passé. Je vais laisser mes collègues du panel nous ramener dans le futur.

ALEJANDRO PISANTY :

Merci, Theresa, et à tous ceux d'entre vous qui ont lancé l'invitation et créer ce panel.

Lyman a abordé certaines des questions clés qui ont conditionné le processus d'évolution et de réforme ainsi que l'évolution du comité de réforme qui a mené ce processus. Il s'est agi d'un processus hautement consultatif. Certains documents ont été soumis -- il y en a notamment un dont les versions préliminaires ont été soumises à 19 cycles de consultations avant d'être adoptées, et elles avaient le statut de « prédéfinitives » jusqu'à la fin car tout restait ouvert jusqu'à la fin. Nous avons examiné les innombrables options.

La principale préoccupation, comme Lyman l'a déjà dit, avait trait à la participation et la représentation. Les individus devaient trouver et le Conseil d'administration devait disposer de voies libres pour la participation qui n'existaient pas.

Dès le début se posait la question de la responsabilité, mais la responsabilité a pris plusieurs sens bien différents au fil des ans au sein de l'ICANN et plusieurs parties de la communauté l'ont

---

revendiquée à différents moments. L'un des éléments clés d'alors qui, selon moi, devrait être pris en compte lors du processus actuel est le fait que la responsabilité correspond à un couteau ou à une épée bipale ou à une voie bidirectionnelle, si vous préférez une vue ou métaphore plus constructive. La responsabilité est très souvent un terme proxy désignant la propriété. Les individus demanderont au Conseil d'administration ou à d'autres parties de l'organisation de leur rendre des comptes, ce qui implique qu'ils détiendront une partie des informations.

Mais la responsabilité signifie également, bien évidemment, tout ce que nous acceptons, à savoir de ne pas être éternellement et infiniment libre de faire des choses mais être redevable, tenir ses promesses, être tenu responsable des résultats attendus raisonnables et pouvant éventuellement ne pas être atteints.

Mais la responsabilité était aussi un facteur dans l'autre direction. C'était -- Et c'est là une clé du succès de la croissance de l'At-Large, à savoir que les organisations et les individus de l'At-Large et d'autres parties de l'ICANN sont à présent en mesure de dire qui ils représentent. Ils sont approuvés par leurs pairs. Le processus d'accréditation au sein de l'At-Large, par exemple, est un processus d'accréditation par les pairs. Donc vous savez si quelqu'un dit qu'il représente un institut d'ingénierie dans une partie du monde que vous ne connaissez pas, il y a quelqu'un que vous connaissez qui le connaît et vous dit qu'il représente ceci et cinq, 5 000 ou 500 ? -- mille individus.

---

C'est l'un des éléments clés de l'expérience évolutive dont nous devons nous servir pour travailler, avec laquelle nous pensons devoir travailler.

Les processus d'examen constituent une autre partie très importante de l'évolution de l'ICANN.

Aux débuts de l'ICANN, on pensait que le Conseil d'administration et le personnel seraient pleinement en mesure d'agir sur les conseils de la communauté, mais qu'ils pourraient également prendre des initiatives propres. Et un processus d'examen a été mis en place dès le début. Il a été mis en place pour un panel de révision indépendant, formé par les statuts constitutifs (ces statuts constitutifs prévoyaient cela), formé par des juges à la retraite qui avait une bonne connaissance d'Internet.

En 1999, des avocats âgés de 65 à 70 ans disposant d'une grande expérience des tribunaux et d'une connaissance approfondie d'Internet, ces deux caractéristiques étaient en soi une contradiction. On ne pouvait s'attendre à ce qu'une telle tranche de la population dispose d'une connaissance approfondie d'Internet.

Donc on les a remplacés par un ensemble d'avocats chargés d'apporter les réponses et les mesures correctrices nécessaires. L'une d'entre elles était le médiateur, une autre un processus de révision par le Conseil d'administration, et encore une autre un processus de révision indépendante.

---

Ce processus d'arbitrage quasi-judiciaire a été testé, au moins pour la décision XXX, et il a fait ses preuves. Il est d'une grande aide. Il a été en mesure de revenir sur une décision importante, cruciale pour l'évolution du système des noms de domaine.

Donc ces processus sont bien là, et des améliorations ou des améliorations supposées doivent être vues à la lumière des phares de ce train déjà en marche.

Voici quelques exemples de celles qui, selon nous, font avancer les choses. Nous avons examiné les possibilités d'adhésion. Nous avons examiné des choses telles que faire de chaque individu un membre, faire des individus des membres d'organisation. Les difficultés sont bien connues. Elles ont fait l'objet de longues discussions. Et cela ne veut pas dire que vous n'aurez jamais recours à ces choses qui ont auparavant été mises de côté, car les conditions sont susceptibles de changer. Mais cela a largement à voir avec la charge de la preuve -- une nouvelle exécution d'un mécanisme qui a déjà été révisé, la charge de la preuve qu'il existe de nouvelles conditions qui le rendraient viable incomberait à présent aux défenseurs. Mais nous devons diffuser cette connaissance, cette connaissance institutionnelle qui est présente, la rendre plus explicite.

Je crois que je vais m'arrêter là pour le moment. Mais nous avons tout un tas de choses issues de cet ancien comité qui selon nous pourraient servir de force d'impulsion positive au CCWG, à l'ICG et à toute autre organisation travaillant là-dessus.

---

NII QUAYNOR :

Je souhaiterais ajouter quelques commentaires. Je pense que nous devrions tous examiner la rapport de Strickling. Je l'ai récemment relu, et j'y ai trouvé quelque chose de très intéressant. La phrase était la suivante : « à un processus inefficace qui a échoué ». Donc, lorsque nous dégagerons des structures et processus dans le cadre de l'examen actuel, nous devons prêter attention à l'efficacité, à leur réalité, et à la capacité opérationnelle de mise en œuvre de ces éléments.

Il n'est donc pas suffisant de simplement définir les structures et les processus. Il faut vraiment les tester du point de vue de la capacité de la communauté à les faire fonctionner. Et efficacement. Autrement, cela ne sert pas la communauté. Voilà la première observation. Mais regardez ce document. Vous pourriez en retirer autre chose que ce que j'ai avancé précédemment.

Le second commentaire que je souhaiterais ajouter est que nous souhaitons être une organisation, une communauté véritablement ascendante.

Lorsque nous demandons des choses à l'ICANN, nous devrions aussi penser à la façon d'autonomiser nos unités constitutives.

En d'autres termes, il n'est pas judicieux de demander à l'ICANN une communauté autonome et de ne pas demander comment nous rendons autonomes nos unités constitutives. Si nous souhaitons être une organisation ascendante, nous devrions faire cela correctement. Et cela devrait s'appliquer qu'il s'agisse de la question de l'adhésion ou de ses accords, etc. Car cela marche dans les deux sens. Nous

---

voulons vraiment être une organisation ascendante. Et je pense qu'il est logique d'envisager comment faire ça en totalité.

La dernière observation concerne la question du recours au vote ou au consensus.

J'ai tendance à penser que les positions, idées, pensées minoritaires sont plus admises dans un environnement consensuel. Un bon exemple de cela est la langue. Car bon nombre d'individus peuvent vivre avec d'autres en ayant des outils pour les aider. Mais s'il est procédé à un vote, peut-être ne seront-ils pas réélus. Donc ils devraient probablement penser à la façon de renforcer nos mécanismes d'identification d'un consensus au niveau du Conseil d'administration et au niveau de la communauté et s'écarter du recours au vote. Car je pense que pour les besoins de la minorité, le vote a plutôt tendance à jouer en leur défaveur, alors que le recours au consensus aurait tendance à les inclure. Et donc, en tant que guide, j'aurais tendance à favoriser cela. Bien sûr, je ne fais pas de commentaires sur l'un quelconque des aspects de cette proposition. Je pense qu'il s'agit de valeurs fondamentales de notre organisation. Et nous devrions tâcher de les renforcer également. Merci.

THERESA SWINEHART :

Merci beaucoup. Des thèmes importants viennent d'être abordés. J'ai notamment été surpris par ce qu'a dit Lyman concernant le fait que pendant le processus de réforme il s'agissait d'un processus du Conseil d'administration alors que maintenant il s'agit d'un processus de la communauté, et aussi des questions relatives à la responsabilité

---

qui ont été soulevées depuis. Mais aussi en réponse au point soulevé par Nii, l'autonomisation de la communauté et les voix minoritaires et -- comment il est possible d'arriver à un consensus avec des avis variés et de garantir que soient prises en compte les voix de la majorité ainsi que les voix de la minorité sur un sujet donné pour ce modèle multipartite.

Thomas et Leon, je me demande si vous avez des observations et des avis là-dessus et si vous souhaitez apporter votre contribution sur le fondement de certains de ces thèmes, qui j'en suis sûr ne vous sont pas étrangers.

LEON SANCHEZ :

Oui.

Il y a beaucoup à dire. Tout d'abord, je souhaiterais vous remercier pour vos observations, elles seront certainement très utiles. Je souhaiterais revenir sur quelques points que vous avez soulevés. Et c'est vrai, l'ICANN a évolué de manière significative. La communauté de l'ICANN a évolué de manière significative. La visibilité de l'ICANN et de sa communauté a évolué de manière significative.

Si vous pensez au nombre de gouvernements qui sont représentés au sein du GAC actuellement par rapport à il y a cinq, six ans, on note un changement significatif. Et lorsque les travaux auxquels vous faites référence ont été menés, l'ICANN était encore supervisé par le gouvernement américain. Donc il est nécessaire que nous revisitons la responsabilité à la lumière de l'absence ou de l'éventuelle absence



---

de supervision du gouvernement américain. Voilà notre mission. Voilà la raison d'être de cette transition, équiper ou protéger l'ICANN contre des contingences en l'absence de la relation historique avec le gouvernement américain. Et je pense qu'il est important de noter que nous n'avons pas adopté l'approche consistant à faire table rase de tout ce qu'il y avait et à tout reconstruire de nouveau. Mais nous avons fait attention à examiner les mécanismes et nous continuerons à faire cela afin de dégager les mécanismes les plus légers et les moins invasifs pour le système existant. Au début de nos travaux, nous avons fait deux choses. Nous avons établi un inventaire des mécanismes de responsabilité de l'ICANN existants afin de voir ce qu'il en était et de rétablir le statu quo afin de pleinement comprendre ce sur quoi nous pouvons nous reposer et ce qui pourrait être potentiellement affiné. Deuxièmement, nous avons analysé les résultats des périodes de consultation publique organisées par l'ICANN après l'annonce de l'année dernière. Nous ne nous sommes pas reposés sur le savoir de notre propre groupe aujourd'hui, mais nous avons examiné ce que la communauté a établi l'année dernière. Elle a clairement fait part de ses souhaits et des défauts du système actuel de l'ICANN.

Donc nous avons analysé cela et nous en sommes inspirés. Et nous avons défini une série d'exigences sur la base de ces feedbacks de la communauté, sur la base des contributions de notre groupe ainsi que sur la base des experts indépendants qui nous ont apporté leur aide.

Et cela a conduit à la définition des améliorations en matière de responsabilité que je ne vais pas détailler ici. Mais en gros, c'est juste pour montrer le processus. Et nous avons récemment mené notre

---

première période de consultation publique. Le rapport que nous avons élaboré n'était pas un rapport fondé sur une position consensuelle. Mais c'était une capture d'écran, un aperçu d'où en était notre groupe au moment où le rapport était soumis à la consultation publique. Nous savons et nous savions à ce moment-là que ce que nous offrions n'était pas pensé dans les moindres détails. C'était la meilleure offre que nous pouvions faire alors, car nous ne pouvions nous permettre d'attendre davantage pour éventuellement nous rendre compte par la suite que nous devions changer de direction. Par conséquent, nous souhaitons disposer de deux périodes de consultation publique. Et nous menons actuellement la première. Nous avons analysé les commentaires. Nous avons revisité la série d'exigences que nous avons définies, et nous avons procédé à certaines modifications des recommandations provisoires que nous avons dégagées. En conclusion, il s'agit de travaux en cours. Et certaines des questions auxquelles vous avez fait allusion sont dans notre ligne de mire. Par exemple la question du vote ou du consensus. Et vous avez parfaitement raison de dire qu'une personne qui n'obtient pas ce qu'elle veut eu égard à une politique définie par la communauté ne devrait être en mesure d'obtenir ce qu'elle veut via un vote. Correct ? Nous pensons donc à ces différentes couches et nous veillons à ce que les mécanismes d'exécution existants ne puissent faire l'objet d'abus à des fins vexatoires ou afin de contourner l'élaboration des politiques par la communauté. Je crois que je devrais m'arrêter là. J'aurais bien d'autres choses à dire mais je ne veux pas monopoliser le micro.

---

THERESA SWINEHART : Génial. Nous avons plein de temps pour discuter. Je vais demander à Sam, au vu de sa grande expérience avant qu'il n'intègre l'organisation et aussi au vu de son implication dans ces discussions, qu'il nous fasse part de certaines de ses observations concernant la façon dont ces éléments s'imbriquent.

SAMANTHA EISNER : Merci. Je crois que le thème de l'évolution est judicieux. Je crois que nous traversons une période difficile mais nous en sommes exactement où nous devrions être. Il faut que nous ayons ces conversations. Il est temps de passer du modèle qui était très prévoyant et qui était issu du processus d'évolution et de réforme qui a abouti au processus de réexamen détaillé qui a abouti au processus de révision indépendante que nous avons été en mesure d'expérimenter au fil du temps ainsi que les autres améliorations qui en ont été dégagées. Nous savons qu'ils ne sont pas parfaits. Nous savons qu'ils ont besoin d'aide. Nous savons qu'ils doivent être modifiés. Nous savons qu'ils ont eu des itérations se concentrant uniquement sur ces deux processus émanant du premier examen de la responsabilité et de la transparence.

En 2012, nous avons formé un panel d'experts en structures de responsabilité qui a examiné en profondeur ces deux panels. Mais qui a aussi examiné davantage l'effort du processus d'évolution et de réforme que celui du CCWG car il s'agissait principalement d'un effort piloté par le personnel avec les experts indépendants qui sont

---

intervenues. Bien qu'il y avait des possibilités d'engagement de la communauté et de consultation publique, il n'était pas géré de la même façon que le CCWG l'est aujourd'hui. Et j'estime que, comme Fadi l'a dit aujourd'hui lors de la séance du CCWG avec le Conseil d'administration, que le processus que nous conduisons à présent est un vrai succès du modèle multipartite. Le fait que nous soyons rassemblés dans une salle et que tant de personnes soient ici présentes un dimanche soir afin d'écouter les interventions et de débattre signifie que nous abordons les bonnes choses.

Et qu'il y ait ou non toujours une totale approbation au sein du groupe, je pense que nous faisons tellement de choses positives au sein du CCWG -- car j'ai le privilège de travailler avec le CCWG quotidiennement en tant que membre. Mais vraiment, nous savions que le système serait testé. Nous savions que des choses allaient être dégagees.

Le programme des nouveaux gTLD et -- a posé certains défis, n'est-ce pas ? Il a posé des défis au sein de la communauté, eu égard à l'évolution du guide de candidature. Mais nous savions aussi que dans le cadre de toute situation au sein de l'ICANN, il y a des gagnants et des perdants, il faudra mettre à l'épreuve votre système.

Et nous avons vu cela. De nombreux processus de réexamen ont vu le jour. De nombreux IRP ont été formés alors que seuls deux IRP l'avaient été dans toute l'histoire de l'ICANN.

Et nous avons vu via ces panels que les processus n'étaient pas parfaits. Ces processus doivent être modifiés. Et, si ce n'était pour le

---

travail qui a été effectué par le passé afin de prévoir leur formation, nous ne serions en mesure de nous rassembler ici et d'échanger nos expériences afin de voir comment les choses doivent changer. Je crois donc que, mon expérience au sein de l'organisation -- et je me suis jeté corps et âme dans ces travaux relatifs aux mécanismes de responsabilité pendant presque 10 ans -- il est bon de voir où nous en sommes à l'heure actuelle.

THERESA SWINEHART :

Ouais. C'est une période exceptionnelle en effet. Je souhaiterais ouvrir les débats. Et je pense que l'un des thèmes sous-jacents qui a été évoqué, c'est qu'il existe différents rôles. Je pense que Larry l'a mentionné au début, la communauté place des membres de la communauté au sein du Conseil d'administration puis la perception change concernant le contenu du rôle, n'est-ce pas ? Les individus passent d'un rôle à l'autre, disons du gouvernement au secteur privé ou de la société civile au Conseil d'administration, etc. Mais je crois qu'il est important d'observer que, si nous nous penchons sur les rôles évolutifs et les rôles des parties prenantes au sein de la communauté, des responsabilités sont également associées à ces rôles. Je pense donc qu'il s'agit de l'un des éléments qui ressort de ces discussions. Mais le micro est ouvert, si quelqu'un souhaite prendre part au dialogue.

Becky, j'allais vous appeler et vous demander si vous souhaitiez intervenir. Mais merci beaucoup.

---

Alors Becky, si je peux me permettre, faisait partie du gouvernement américain au moment où nous nous penchions sur les domaines de réforme. Elle travaille maintenant dans le secteur privé et apporte un point de vue unique à cet égard. Becky, c'est à vous.

BECKY BURR :

Merci beaucoup. Je viens de casser le pied du micro.

Et je n'étais même pas agitée. Je souhaitais commencer en disant que j'espère que tous les membres du panel ont conscience de l'estime que je leur porte. J'espère tout particulièrement que les personnes avec qui j'ai travaillé en étroite collaboration en 2003 sur le processus d'évolution et de réforme ont conscience de cela. Et si Larry Strickling -- M. Strickling ne comprend pas cela, permettez-moi de le reformuler.

Mais j'ai des commentaires qui pourraient laisser entendre que je suis en désaccord avec vous, ce qui est le cas.

[Rires]

La première question est la suivante : doit-on supposer que la charge de la preuve nous incombe lorsque l'on dit qu'il est nécessaire de procéder à un changement par rapport à 2003 ? Je pense que personne d'entre nous estimait que le processus d'évolution et de réforme de 2003 était parfait. Et le contexte était complètement différent par rapport à la question de l'adhésion. On venait de sortir d'une élection caractérisée par, par exemple, un bourrage des urnes et la communauté ne pensait pas que le processus était une réussite.

---

Nous étions en train de créer les SO et les AC sur lesquels nous dépendons actuellement pour la première fois dans le cadre de ce processus. Donc le calcul visant à savoir si l'adhésion fonctionnait ou ne fonctionnait pas constituait une question complètement différente. C'était vraiment une question d'une autre nature. Donc je suis d'accord sur le fait que nous ne devrions pas jeter les choses juste afin de s'en débarrasser. Mais pour moi ce que le processus d'évolution et de réforme nous a apporté est la structure que nous devons avoir si nous allions un jour réfléchir à un modèle d'adhésion.

Plusieurs années après, nous disposons d'une structure très robuste pouvant supporter cela. Et donc, si c'est la volonté de la communauté et des unités constitutives individuelles, je pense qu'il s'agit d'une bonne chose. Je ne m'avance pas quant au consensus à cet égard. Je pense juste que ce par quoi vous avez commencé était judicieux, nous devons être très prudents.

Et je ne fais pas ça pour vous dire « Je vous l'avais dit » ou « Je vous ai eus ». Mais vous vous rappelez peut-être que je suis en fait la personne qui a rédigé les propositions à des fins d'examen et de révision indépendante par le médiateur. Et à présent, si vous avez bon souvenir, vous avez sûrement peur. Mais je l'ai fait. Et je l'ai soumis. Et mon cher ami Joe Sims me l'a rejeté à la figure en criant et m'a fait le soumettre de nouveau, ce que j'ai fait. Mais bien évidemment, cette nuit n'a pas été de tout repos.

Je souhaiterais alors lire quelques passages de ma soumission.

---

« Le plan d'action de l'ERC ne présente pas de mécanisme assurant la responsabilité eu égard aux révisions des statuts constitutifs qui étendent la portée de la mission de l'ICANN. L'ICANN manque d'un mécanisme de responsabilité permettant de déceler les abus d'autorité afin de déterminer si oui ou non une mesure donnée constituerait ou exigerait l'élaboration d'une politique. Et les mécanismes de responsabilité échoueront » -- je n'ai pas dit pourraient échouer. J'ai dit « échoueront par manque d'une norme de révision probante. »

À présent, cela fait consensus. Nous allons de l'avant. Nous l'allons fait. Mais ce n'est pas -- n'était pas parfait. Nous devons nous servir de cela. Nous devons être ouverts à cela.

Larry, je veux juste dire une chose. Je n'arrive pas vraiment à -- tout d'abord -- non, je vais dire deux choses.

Premièrement, je ne sais pas comment le Conseil d'administration décide s'il a été parvenu à un consensus, si le processus fonctionne. Par exemple, il me vient à l'esprit les déblocages à deux lettres et la marque plus 50 questions qui ont été soulevées récemment et qui remettraient en cause cela, qui nous poseraient un défi. Peut-être qu'alors que vous diriez OK, il n'y a pas de consensus. Passons à autre chose. Mais je pense qu'il y a des membres de la communauté qui pourraient se sentir sous pression à cause d'une telle approche.

Et, fondamentalement, je suis étonnée que -- vous savez, l'ICANN est une instance régulatrice. Nous n'aimons pas admettre cela. Mais si vous regardez le guide de candidature ou le développement des



---

contrats des bureaux d'enregistrement ou des registres et examiner leur relation, il y a des similarités entre les processus de réglementation, je crois que -- je crois que ce point me touche. Et c'est important.

Je comprends donc que -- je ne vais pas le caractériser de toutes les façons.

Je pense que le but de ce processus est d'établir une sorte de séparation de base des pouvoirs et de répartition des pouvoirs qui caractérisent tous les processus démocratiques solides. Nous sommes à maturité. Nous sommes prêts pour cela. Et je crois qu'il s'agit d'une étape critique.

J'en comprends la complexité. J'ai consacré beaucoup de temps à essayer d'y mettre un terme. Mais l'objectif fondamental consiste à créer une sorte d'équilibre qui, selon moi, nous est indispensable pour réaliser ces travaux.

LARRY STRICKLING :

Avant que vous ne partiez. J'adore poser des questions. Je ne vais pas répondre directement. Mais j'imagine que la question est, lorsque l'on a à faire au modèle multipartite, on a à faire à un animal d'une autre espèce, en termes de création de politiques par rapport à un gouvernement tripartite typique avec des représentants et un pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, tous viennent en quelque sorte du même point de départ et sont tous intégrés au système.

---

Je suis toujours frappé par la beauté du modèle multipartite : l'ensemble du pouvoir peut résider dans la communauté des parties prenantes si elle souhaite l'exercer. Donc les questions de savoir quelles devraient être les politiques de cette organisation relèvent, selon moi, de la communauté. Et la communauté peut définir et dicter ce qu'elle veut dans le cadre de cette sphère.

Je sais que les questions de politiques vs mise en œuvre ont tourmenté cette organisation au cours des dernières années. Je me demande pourquoi cela pose problème. Si les personnes chargées d'élaborer les politiques, la communauté des parties prenantes, souhaitent décider de ces questions, elles devraient être autorisées à définir dès le début la sphère de ce qu'elles souhaitent établir.

Et je pense qu'une conséquence naturelle de ce type de modèle est qu'il modifie le rôle que vous souhaitez que votre Conseil d'administration joue, le Conseil d'administration pouvant devoir protéger le bon fonctionnement du processus et le valider. Mais de par la façon dont la communauté a pris une décision dans le cadre de sa sphère sur la substance même, elle l'éloigne du Conseil d'administration.

Et si le Conseil d'administration arrive à la conclusion que le processus a échoué, alors la solution s'imposant à lui ne consiste pas à substituer son propre jugement mais à le renvoyer à la communauté pour qu'elle s'en occupe.

À présent, si cela conduit à une véritable impasse car la communauté se voit submerger de travail, la communauté peut ajuster ce qu'elle

---

souhaite inclure dans sa sphère. Et elle peut dicter sa volonté au Conseil d'administration, par exemple : « Voici une fonction exécutive que nous voulons que vous preniez en charge, ou le personnel. C'est une fonction que nous voulons que vous preniez en charge. » Mais à ce moment-là, il peut soit définir une norme à cet égard, soit dire qu'il est prêt à accepter ce que nous décidons.

Je pense donc qu'il s'agit d'un modèle différent de celui auquel vous faisiez référence, à savoir un modèle de séparation traditionnelle des pouvoirs, et pour moi le pouvoir part de la communauté et est alloué à celle-ci en fonction de ce qu'elle estime nécessaire. Mais elle peut se réserver tous les pouvoirs décisionnels qu'elle souhaite gérer et conserver. Je n'ajoute pas de point d'interrogation à la fin de cette phrase.

BECKY BURR :

OK. Mais puis-je y répondre quand même ? Parvenir à des politiques adaptées définies par un cadre précis est un objectif louable et cela pourrait correspondre à la réforme évolutive numéro 3 ou piste de travail 3, George vous êtes responsable de cela. Et des travaux sont effectués à cet égard au sein de la communauté. La chose qui me laisse perplexe est la suivante : où se trouve le rôle de maîtrise de la communauté ? Car sans l'équilibre des pouvoirs, la communauté pourrait-elle alors légiférer sur tout ce dont elle a envie ? Je suis étonnée car cela présente un risque de dérive et dans ce cas je serais alors préoccupée par la santé et la légitimité de cette organisation.

---

LARRY STRICKLING : C'est une très bonne question.

THERESA SWINEHART : C'est super. Je donne alors la parole à Erick puis si quelqu'un souhaite -- Lyman, après cela si vous souhaitez -- allez-y puis Erick suivra.

LYMAN CHAPIN : OK. Je pense que nous voulons nous concentrer un peu plus -- je vais être très clair sur l'un des points soulevés par Larry dans vos commentaires précédents. En 2002, la question de la confiance et de la responsabilité était très différente. Elle était davantage liée à la participation et la transparence. Dans le cadre du processus que Thomas et Leon ont co-présidé, presque tout a à voir avec la prévision de pertes de confiance et défauts du processus et quoi faire dans de telles circonstances. Et je sais que Thomas a souligné à juste titre qu'une différence entre avant et aujourd'hui est qu'il existait un filet de sécurité via le gouvernement américain et qu'à présent nous nous trouvons dans un environnement sans supervision du gouvernement américain. Si c'est le cas, si nous sommes une communauté qui a créé toutes ces organisations au sein de l'ICANN, peuplées de nos propres individus, et qu'il n'y a toujours pas de climat de confiance, nous disposons en dernier recours d'une confiance totale en la NTIA pour adopter les mesures s'imposant, si tout le monde manque à ses devoirs, alors je suggère à Larry qu'une confiance plus large soit accordée à la NTIA par rapport à toute autre agence américaine.

[Rires]

---

Et je pense qu'il y a quelque chose de fondamentalement pas si erroné mais un peu étrange dans le fait de suggérer que d'une certaine façon, sans régler ce problème fondamental, nous allons créer une nouvelle structure d'organisations et une nouvelle structure de règles concernant la responsabilité et d'une certaine façon nous allons cette fois y parvenir contrairement à la dernière fois. Quelles nouvelles conditions vont nous permettre d'effectuer un travail plus satisfaisant cette fois-ci ?

**THERESA SWINEHART :** Lyman, merci. Je pense qu'il s'agit d'une question d'une extrême importance. Je me rends compte qu'ici la ligne pourrait ne pas être spécialement centrée sur ce point, mais s'il vous plaît, je pense qu'en réponse au dialogue précédent, veuillez nous donner aussi votre avis là-dessus.

**ERICK IRIARTE :** Bonjour, merci. Je m'appelle Erick Iriarte, je suis le directeur juridique de .PE. Un co-surveillant des LACTLD, l'association des ccTLD d'Amérique latine. Et comme (nom) l'a dit, je vais intervenir strictement en cette qualité. Je vais parler en espagnol car c'est quelque chose auquel nous avons droit. Étant donné que la réunion a commencé uniquement en anglais entre Alejandro Pisanty et Abril et qu'ils ont dû traduire tout ce qui a été dit.

Lorsque des ingénieurs se rassemblent autour d'une table et parlent de mathématiques ou parlent d'un théorème de mathématiques, il est

---

clair que deux plus deux font quatre, sauf qu'on peut ajouter des mathématiques nucléaires et qu'alors deux plus deux peuvent donner un résultat complètement différent. Lorsque des avocats se rassemblent autour d'une table et qu'on leur donne le même terme, même s'ils disposent des mêmes bases théoriques, ils parviennent à des résultats complètement différents. Et je parie que si nous croyons qu'il y a un organe tripartite démocratique avec un équilibre des pouvoirs, nous parviendrons à des résultats assez différents, même si nous avons une définition commune de la démocratie.

Ce que je vais dire, je l'ai déjà dit au CCWG auquel j'appartiens, j'en suis membre, j'en suis un délégué, et cela pourrait être déstabilisant par rapport à la façon de faire jusqu'à présent au sein du CCWG, et tout a été rédigé et décidé par la majorité et j'ai accepté cela au nom du concept de démocratie auquel nous souscrivons tous. J'estime qu'il n'a pas été juste d'envisager tous les TLD sous la houlette d'une seule communauté. Les communautés de gTLD ont leur propre dimension fondée structurellement sur des accords, sur une juridiction applicable et sur une législation applicable faisant foi.

Les ccTLD ont suivi une évolution parallèle inégale et dans bon nombre de cas ils ne sont pas fondés sur des accords formels en lien avec leurs communautés locales et par essence avec leurs gouvernements qui disposent de juridictions et législations très variables. Donc une solution unique issue d'une proposition des gTLD et des ccTLD commune ne satisfait pas forcément toutes les communautés ou tous les TLD dans leur dimension. Car les problèmes sont différents. Car les institutions sont différentes. Les réalités

---

démocratiques en Europe et les relations avec les États ou les relations avec le pouvoir ou avec le gouvernement sont différentes de ce que l'on trouve en Amérique latine, Asie ou Afrique où les relations avec les ccTLD ne sont plus d'ordre technique à part le RFC 1591 et je vais revenir à ce qu'a dit Larry Strickling au début concernant le fait de se pencher sur ce que la NTIA a exigé en tant que proposition, je pense que la NTIA doit regarder au-delà de la dimension d'Internet et de la communauté des ccTLD aujourd'hui en 2015. Ces questions de gouvernance, ces questions de politique publique sont tellement éloignées d'une définition technique de conservation simple d'une base de données mise à jour. Toutes ces questions sont reflétées dans les discussions du GAC, par exemple, sur la question des délégations ou redélégations et il s'agit de questions récurrentes dans tous les commentaires au moins des communautés de ccTLD qui ont participé au CCWG. Si c'est le cas et si la solution du CCWG selon laquelle cette question n'est intégrée dans aucune proposition mais se trouve en fait en dehors, alors on essaie de se voiler la face et d'ignorer ces réalités très complexes qui prendront plus de temps et je dis cela juste afin d'être clair par rapport à la dimension temporelle. Toutes ces questions peuvent nous forcer à reporter la relation ou à prolonger le contrat de deux ans, et cela peut avoir des implications politiques au Congrès américain et beaucoup pensaient qu'il n'y avait plus de participation, qu'il n'y aurait plus d'intervention. Et lorsque l'on entend ou lit des commentaires émanant du Congrès américain, on pense alors : pourquoi faisons-nous tout ce que nous faisons là au niveau de la communauté si à la fin la décision sera prise par quelques individus à Washington ? J'estime qu'il s'agit d'une dimension très

---

complexe et politique qui dépasse l'aspect technique. L'aspect technique est très clair pour nous tous. C'est très simple et cela a permis à la communauté nombreuse et pratique d'avancer des propositions rapidement compréhensibles et exécutables. Et les ccTLD et les gTLD n'ont aucune proposition à cet égard, même si nous pouvons parvenir à une proposition à la majorité.

Je vais respecter la majorité du CWG mais cela ne signifie pas que c'est la meilleure solution dans le cadre de ce que l'on appelle une démocratie moderne. Merci.

**THERESA SWINEHART :** Erick, merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un veut répondre à cette question ? Leon et Sam ? Ouais.

**LEON SANCHEZ :** Merci, Erick. Puisque vous parlez en espagnol, je vais aussi répondre en espagnol. La question des ccTLD a été clairement mentionnée dans plusieurs discussions du CCWG. Nous avons conscience qu'il n'existe pas de solution unique. Il n'y a pas de solution miracle unique pour tous les cas de figure. Il existe des particularités devant être prises en compte, et de ce point de vue il est dommage que Mathieu Weill ne soit pas présent parmi nous. Il est co-président de -- il représente la ccNSO. La discussion a été assez longue. Elle a pris différentes directions, et bien évidemment nous essayons au sein du CCWG de faire face à ces particularités que nous reconnaissons dans le cadre de la diversité de notre communauté. Ces travaux sont évidemment en



---

cours. Ils ne sont pas finis. Il est très probable que certains des détails qui devront être adoptés afin de prendre en compte les préoccupations dont vous avez fait part ne figurent pas dans le document précisément car ces travaux sont en cours. Toutefois, je peux vous garantir que cette question est activement débattue et nous faisons sans l'ombre d'un doute tout notre possible et la communauté fait tout son possible afin de répondre à ces préoccupations.

Concernant votre question de savoir si nous devons faire ces efforts ou non au sein de la communauté, alors que quelqu'un aux États-Unis prendra probablement la décision finale, il y a des questions politiques que nous ne pouvons laisser de côté -- le fait que nous faisons aujourd'hui cet exercice est déjà un succès en soi. Je pense que nous avons été en mesure de coordonner la communauté comme cela n'a jamais été le cas auparavant, et cela reflète le fait que le modèle multipartite fonctionne correctement. En dépit du fait qu'il existe des intérêts différents et des parties prenantes multiples qui souhaiteraient voir ce modèle s'écrouler, nous montrons qu'il fonctionne et que nous pouvons aller de l'avant. Merci.

THERESA SWINEHART : Sam, souhaitez-vous rajouter quelque chose ?

SAMANTHA EISNER : Merci. Erick, je sais que bon nombre de vos commentaires sont liés à un groupe de travail intercommunautaire chargé de la proposition

---

relative aux fonctions de nommage du rôle de supervision des fonctions IANA, mais je pense que des questions ont été soulevées concernant des aspects sur lesquels nous devrions nous pencher alors que nous abordons la proposition de responsabilité du CCWG. Et de nombreux éléments de cette proposition ont trait à la conversation entre Becky et l'homme à ma gauche qui est, vous savez, nous avons construit un système fondé sur la nécessité de construire la structure, n'est-ce pas ? Nous avons construit la structure dont nous disposons à présent et nous l'utilisons comme base afin de nous appuyer sur les améliorations en matière de responsabilité auxquelles nous procédons. Mais l'une des choses que nous pouvons retirer du commentaire d'Erick est que la communauté pourrait continuer à évoluer et nous devons nous attendre à ce qu'elle continue à évoluer. Et il pourrait s'avérer nécessaire d'examiner les communautés -- la communauté de différentes façons à l'avenir. En trois ans, en cinq ans, y aura-t-il une vision unifiée des ccTLD ou avec une croissance des IDN, des ccTLD, sera-t-il nécessaire de les envisager différemment ? Du côté des gTLD, les opérateurs de registres constitueront-ils un groupe uniforme ou auront-ils différents besoins ? Nous découvrirons peut-être d'autres façons de réorganiser la communauté autour des questions de représentation que vous mentionniez auparavant, nous devons peut-être nous pencher sur la façon de créer des protections en matière de responsabilité aujourd'hui qui nous permettront de parvenir à l'avenir à de nouvelles versions de l'ICANN et à de nouvelles versions des différentes structures afin de proposer des modes de participation significatifs qui seront à l'avenir autorisés dans le système.

---

THERESA SWINEHART : Merci.

Merci, Sebastien.

SEBASTIEN BACHOLLET : Si je peux parler en anglais, je suis désolé pour ceux à qui je tourne le dos mais c'est le micro qui est disposé de cette façon-là.

Je souhaite parler de la confiance. La confiance est un sujet compliqué. Il s'agit d'une question complexe. Il nous faudrait plus d'une journée pour en parler.

Lorsque la révision de l'At-Large a été effectuée, la première révision, la proposition qui a été faite dans ce rapport faisait référence à deux autres membres élus au Conseil d'administration par communauté, par groupe. La décision du Conseil d'administration a été la suivante : seul un membre est admis. C'est l'un des sujets sur lequel la confiance devrait régner. Il n'y avait aucune confiance à ce moment-là. Et la question se pose également de la communauté au Conseil d'administration lorsque certaines décisions sont prises.

Je pense que la communauté dans son ensemble doit faire très attention à cette question de la confiance. Nous devons faire en sorte à l'avenir qu'à tous les niveaux tout le monde fasse confiance à tout le monde, dans les deux sens.

La question de savoir comment nous allons procéder à la mise en œuvre des évolutions d'aujourd'hui est complexe. De mon point de

---

vue, nous aurions dû travailler sur ICANN 3.0 il y a trois ans. Nous devrions aujourd'hui déjà disposer de la structure reconstruite, remodelée afin de parler de la transition des fonctions IANA. Nous n'en sommes pas là.

Nous sommes dans une situation dans laquelle nous disposons d'une structure qui ne répond pas à nos besoins actuels, et nous devons maintenant faire une proposition, une proposition simple, facile à mettre en œuvre, rapide, qui pourrait être utilisée très rapidement afin de répondre au gouvernement américain de sorte que nous puissions - nous avons ici manqué un rendez-vous. J'espère que nous ne manquerons pas la prochaine étape.

Nous devons travailler ensemble, mais nous devons nous faire confiance.

Merci.

THERESA SWINEHART : ....

Quelqu'un a quelque chose à rajouter ? Alejandro puis Sam.

ALEJANDRO PISANTY : Merci, je vais en profiter pour répondre très brièvement à d'autres commentaires. Je m'appelle Alejandro Pisanty.

Tout d'abord, je pense que nous devrions être très clairs sur le fait qu'il ne sert à rien de confronter le processus de réforme préalable et

---

le processus qui a cours actuellement. C'est devenu un processus de réforme, disons, au-delà de la dimension initiale pour la transformation de la supervision de l'IANA. Pour moi, l'étape consistant à construire en se reposant sur les évolutions enregistrées depuis 2003 est une étape très positive. Ce n'est pas seulement ce qui a été fait à ce moment-là, mais il y a eu de nombreux changements. Sam, entre autres, les a indiqués. Et c'est très important.

La question de la confiance est très étonnante. Comme Larry l'a déjà signalé, il existe un paradoxe : dès que la personne la plus digne de confiance entre en fonctions -- et Thomas en a également fait part. Dès que la personne la plus digne de confiance s'assoit de l'autre côté de la table, elle devient la personne la moins digne de confiance.

Mais ce que nous observons, ou du moins ce que j'observe, dans bon nombre des processus actuels, la définition de fonctionnalités ou la définition d'exigences pâtit également d'un manque de confiance de la part de différents organes de la communauté. On dirait qu'il y a -- une des interprétations de ce qui est en train de se passer est une crainte de la part de chacune des SO et des unités constitutives au sein de certaines des SO, que les autres tirent profit de la situation à leur détriment.

Il y a cette équation de confiance de base au sein de la communauté qui dépend de l'enregistrement fiduciaire, de la méfiance à l'égard des organes que la communauté forme, des conseils d'administration, des conseils, etc. Et c'est quelque chose sur lequel nous devrions réfléchir davantage.

---

Je pense que certains des éléments ont été dégagés par l'ATRT, lors des révisions des capacités et de la transparence, par l'ATRT et l'ATRT2, et qu'il y a un message qui selon moi est important dans le cadre du processus actuel, qui est qu'il est très courant que l'ICANN s'engage dans de nombreux processus et construise de nouvelles structures. On a un processus pour lequel la confiance est nécessaire. Au lieu de le simplifier, on y ajoute de nouveaux éléments et composants qui s'équilibrent les uns les autres. Et on finit avec ce que j'appelle un processus Ptolemaic -- pour les interprètes, P-t-o-l-e-m-a-i-c -- qui suit l'astronomie de Ptolemy qui décrit les orbites des planètes avec des cycles, et puis s'ils ne sont pas parfaitement circulaires, ils ajoutent un cercle qui tourne, qui est traduit par rapport à ce cercle. Donc c'est épicycle sur épicycle. Et un jour on se dit, Copernic, sortez de votre tombe et simplifiez-nous tout ça. Cela permettrait aussi de favoriser la confiance car les individus ne se regarderont pas les uns les autres via des couches et des couches de processus mais via des interactions directes. Et je pense que cela s'applique en particulier pour la supervision de l'IANA et le commentaire final de la transition de la supervision de l'IANA.

Je pense que tout le monde ici présent doit applaudir cette communauté pour avoir le courage de s'engager dans cette tâche. On essaie de substituer un gouvernement avec une alternative qui n'est pas des gouvernements ou tous les gouvernements, dont les capacités seront supérieures aux organisations intergouvernementales courantes. La communauté a également eu la sagesse de s'autoanalyser en termes de compétences et est arrivée à la

---

conclusion que certaines compétences et certaines distances sont nécessaires afin de mener ce processus, et il y a par conséquent le groupe consultatif qui dispose de ces listes internationales, cette expérience et ce regard et de plusieurs autres ensembles de compétences qui, pour moi, créent une parfaite collaboration et synergie avec le CCWG, et j'espère avec le CWG lorsque cela est nécessaire.

C'est donc une tâche titanesque qui mériterait probablement d'être simplifiée, de faire l'objet d'une supervision directe, de donner un aperçu de ce qui se passe, et j'encourage vraiment tout cela.

THERESA SWINEHART : Sam ?

SAMANTHA EISNER : Revenons à la question de la confiance soulevée par Sebastien. Elle pose également une question pour la communauté. En fait, un problème de ce type s'était posé lorsque le Conseil d'administration avait essayé d'accepter deux recommandations en concurrence.

La révision de l'ALAC préconisait de placer deux membres de la communauté At-Large au sein du Conseil d'administration. La révision du Conseil d'administration suggérait elle que le Conseil d'administration était trop important pour que de bonnes pratiques de gouvernance puissent être mises en place.

---

Comment alors appliquer une demande de la communauté issue d'une recommandation validée préconisant d'accorder à cette communauté un droit de vote au sein du Conseil d'administration, alors qu'en même temps il est dit que le Conseil d'administration est trop important pour que de bonnes pratiques de gouvernance puissent être mises en place. Trouver un équilibre entre ces deux recommandations revenait à décider d'un droit de vote.

Comment répondre à ce test de résistance dans le cadre du processus de responsabilité ? Comment s'assurer que lorsqu'existent des politiques ou des idées en concurrence qui sont validées par la communauté, d'où vient l'obligation de les résoudre ? Et comment veiller à ne pas détruire la confiance lors de cette résolution ? Cela pourrait être la confiance au sein de la communauté, la confiance au sein du Conseil d'administration, mais je crois qu'il s'agit d'une composante très importante sur laquelle réfléchir.

THERESA SWINEHART : Il est bon de nous le rappeler. M. Arasteh, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Merci.

Tout d'abord, soyons un peu moins sérieux. Je ne me sentais pas à l'aise de parler devant un panel de collègues faisant office de jury, juge ou tribunal, et je me pose en défendeur, je souhaite juste alors partager mon expérience avec vous en tant que simple participant du CCWG depuis le 18 juillet 2014. Tous les jours, de nombreuses heures.



---

Lors d'un des appels, j'ai soulevé la question suivante : Pourquoi avons-nous un tel niveau de scepticisme eu égard au Conseil d'administration ?

17 ans d'activités du Conseil d'administration -- ou de l'ICANN, pas le Conseil d'administration, l'ICANN -- comment se fait-il que dans de nombreux cas, lorsque vous soulevez des questions, l'ICANN ignore les avis émis ? Et s'il les prend en compte, c'est pour après les ignorer. Et je vais chiffrer ça. Deux cas ? Un cas ? Trois cas ? Combien de cas ?

Aucune réponse n'a été donnée. Cela a été enregistré, et je l'ai dit.

Pourquoi avons-nous besoin d'un tel degré de super-extra conservatisme dans ce processus ? Que s'est-il passé tout d'un coup, quelque chose était en place et on a souhaité renforcer la responsabilité, on est en quelque sorte parvenu à une responsabilité en termes de réorganisation ? Changement total. Pourquoi ?

Puis je donne des exemples. On demande la destitution de tout le Conseil d'administration. La destitution de tout le Conseil d'administration implique une sorte de désinstitution. C'est dans une constitution, pas dans toutes les constitutions, mais dans combien de cas avons-nous eu un recours à cet égard ? Et quelle est la conséquence de cette situation ? En quoi faut-il faire attention -- (inaudible) ? Si on les retire tous, par qui les remplace-t-on ?

Donc dans une telle situation, quelles sont les réalités et quelles sont les théories ?

---

Je n'ai jamais vu cela dans un budget, nous avons mis quelque chose dans la constitution, les statuts constitutifs.

Il y a un budget élaboré par l'ICANN. Mettez-le dans les commentaires publics. Commentaires reçus. L'ICANN prend cela en compte, ou le Conseil d'administration. Si ce n'est pas bien pris en compte, vous avez le temps de demander que cela soit pris en compte de nouveau.

Si après votre demande de reprise en compte, le Conseil d'administration de l'ICANN ignore votre demande, quelle est la logique ?

C'est le Conseil d'administration que vous avez élu.

Comment pouvez-vous penser, après avoir élu le Conseil, que vous avez commis une erreur ? Ou que vous n'avez pas commis d'erreurs ?

Un plan stratégique. Je n'ai jamais vu de plan stratégique dans la constitution. Le plan stratégique correspond au travail des organisations. Il fait l'objet de commentaires. Mais vous n'avez pas à l'inclure. La seule chose que vous mettez dans le processus est les statuts constitutifs, qu'ils aient été votés aux deux tiers ou aux trois quarts.

Eu égard à bien d'autres choses, il faut être très réaliste pour voir laquelle doit être mise.

Combien d'autres SMSI ? Combien de boulons, de vis doivent être ajoutés ? Avons-nous besoin d'ajouter autant de vis ? Ou on pourrait

---

casser quelque chose. Si on ajoute davantage de choses et que l'on visse, visse et visse cela, ça peut casser.

Donc voyons dans quelle mesure on doit corriger la situation. Tout d'abord, nous avons identifié les difficultés. Et une fois les difficultés identifiées, il faut s'y attaquer, mais pas avec un tel degré de conservatisme et de méfiance. Je ne vois pas pourquoi une telle méfiance a lieu d'être.

Une fois encore, ces avis émanent d'un individu, pas d'une entité. Et c'est ce que j'ai appris suite à l'année écoulée.

Donc on doit revenir à...

Pour soulever la dernière question, les mécanismes de révision indépendante. C'est quelque chose de très complexe. Si le Conseil d'administration prend une décision et que vous n'êtes pas d'accord avec elle, et que vous souhaitez avoir recours aux mécanismes de révision, et si vous souhaitez que le résultat de ce recours soit contraignant, et si votre décision est en contradiction avec le (inaudible) et les mesures du Conseil d'administration, que faire ?

Il est dit que nous devons agir conformément à ce que l'on doit faire.

Vous saisissez un tribunal, et je ne comprends pas pourquoi tant de personnes ont recours au tribunal. Combien de fois avons-nous saisi un tribunal au cours des 17 années de vie de l'ICANN ? Nous devons donc être plus réalistes, et pour différents panels, nous devons procéder à une révision afin de détecter les domaines que nous n'avons pas pris en compte.

---

Dans notre langue, je suis Perse, nous avons une expression. Toute personne doit avoir deux vies. Au cours de la première vie, on engrange de l'expérience. Et au cours de la seconde vie, on la met en pratique. Nous avons l'expérience de la première période de consultation publique, nous devons maintenant mettre en pratique cette expérience.

Il y a une grande quantité de commentaires, une grande quantité de points avec lesquels les gens ne sont pas satisfaits, nous devons les prendre en compte, nous devons les réexaminer dans leur totalité. Je suis très content, et j'encourage le CCWG qui est rapidement arrivé à la conclusion que sa façon de procéder n'était pas bonne et qu'il devait revoir cela. Nous devons donc faire cela de cette façon, et nous devons réduire le degré de scepticisme, le degré de conservatisme, et voir dans quelle mesure nous devons être pratiques et dans quelle mesure nous devons être réalistes mais pas idéalistes.

Muchas gracias.

[Applaudissements]

THERESA SWINEHART :

Merci beaucoup. Je sais que nous arrivons à la fin de l'heure.

Nous allons déborder, pour ceux qui peuvent, n'hésitez pas à rester. Pour ceux qui doivent partir, allez-y.

Je vais demander à ce que les commentaires soient brefs afin de pouvoir entendre tout le monde, mais on arrêtera après vous, Keith.

---

Alejandro, très rapidement ? OK.

Donnons la parole à Jonathan, puis peut-être qu'à la fin les membres du panel pourront répondre.

JONATHAN ZUCK :

Oui, merci. Bonsoir. Jonathan Zuck pour la transcription. Je souhaitais prendre la parole pour dire que j'estime que cette question de la confiance, bien qu'intéressante, est un peu un faux débat. Et je dis ça car si l'on se penche sur la question de la confiance, et Larry a posé cette question rhétorique très importante, comment les individus passent-ils du rôle de sauveur à celui de paria simplement après avoir été élu au Conseil d'administration ? Et pour ma part, je dois dire que la méfiance à l'égard des institutions compétentes que nous avons mises en place constitue l'un des aspects les plus sains de tout type de gouvernance démocratique. Et à partir du moment où nous envisageons le Conseil d'administration comme un sauveur, nous décrédisons les institutions que nous essayons de créer.

Donc ce n'est pas une méfiance à l'égard des individus. Nous avons créé une concentration des pouvoirs et c'est ces pouvoirs dont nous nous méfions. Et je maintiens que nous devrions toujours veiller à nous méfier de la concentration des pouvoirs au sein de toute institution, et je suis fier de cela.

La confiance marche dans les deux sens. On peut dire que le Conseil d'administration a fait preuve de méfiance à l'égard de la communauté lorsqu'il a souhaité imposer des experts dans le

---

processus. On peut dire que le Conseil d'administration a fait preuve de méfiance à l'égard de la communauté lorsqu'il a adopté une résolution secrète visant à envoyer Fadi en mission afin de négocier avec le gouvernement brésilien pour NETmundial. Cet argument pourrait être avancé. Une autre possibilité pourrait nous faire revenir à la discussion précédente de Fadi, et c'est quelque chose qui a en quelque sorte bouillonné en moi ces deux dernières heures, lorsque l'on a qualifié l'ICANN et le processus multipartite de délicats et fragiles. On peut avancer l'argument selon lequel nous sommes partis et avons poursuivi des intérêts externes à cause de cette perception de vulnérabilité.

Désolé.

ORATEUR NON IDENTIFIÉ : On peut avancer cet argument, mais l'avancez-vous ?

JONATHAN ZUCK : Non. En fait, j'allais en avancer un autre. C'est ce que je pensais avoir dit. Excusez-moi.

Donc je crois qu'une bonne partie de ce que nous avons fait pour élargir la mission principale de l'ICANN était due à cette perception de vulnérabilité, cette crainte de capture de la part des gouvernements, que si nous ne faisons rien pour participer à ces autres forums, l'ICANN sera vulnérable. Mais j'imagine que si l'on se repose sur nos acquis et l'on renforce l'organisation, l'ICANN serait moins vulnérable. S'assurer que des choses telles que le tir à l'arc numérique, s'assurer

---

que des choses telles que les atteintes à la sécurité, veiller à ce que l'embarras lié à .SUCKS ne se produisent pas est ce qui consolide notre organisation.

Donc j'ai envie de croire que le processus multipartite n'est pas fragile. Qu'il est en fait solide et en mesure de gérer les critiques faites à son égard afin que l'ICANN passe au niveau supérieur.

Je ne pense pas que la NTIA constitue la forme de responsabilité la plus digne de confiance pour l'ICANN. J'estime qu'il s'agit d'une version émoussée et sans aucune nuance de la responsabilité. En fait, tout au long de son histoire, l'ICANN a eu besoin de vrais mécanismes de responsabilité. L'annonce de cette transition nous a simplement donné l'opportunité de les mettre en place.

Et je ne pense pas que nous devrions penser que notre organisation est fragile ou délicate, mais au contraire solide et capable d'être encore plus solide via le développement des institutions de responsabilité que l'organisation réclame pour les dix prochaines années. Merci.

[Applaudissements]

THERESA SWINEHART :

Merci.

Paul, s'il vous plaît.

---

PAUL WILSON :

Paul Wilson de l'APNIC. Excusez-moi. Je vais commencer par un commentaire quelque peu prévisible concernant le fait que la réunion de l'ICANN -- lors de la réunion de l'ICANN, c'est la communauté des noms qui prédomine. Et c'est également ce qui s'est passé tout au long des discussions relatives à la transition de l'IANA. Alors veuillez ne pas oublier qu'il existe deux autres communautés qui ont travaillé très dur durant de longs mois et ont toutes deux produit des plans au début de l'année et travaillent maintenant à leur mise en œuvre.

Je pense que l'une des raisons expliquant qu'on les oublie un peu ici pourrait être que nos défis sont moindres. Ils sont plus simples que ce à quoi est confrontée la communauté des noms. Ceci étant dit, Larry, sur votre blog, vous avez posé de nombreuses questions. Et j'imagine que l'on va réfléchir aussi à ces questions avant que l'on considère que tout est fini.

Mais je crois que nous devrions également vous poser quelques questions. Et je pense qu'il y a encore quelques éléments qui sont en quelque sorte incertains et imprécis eu égard à la façon dont les choses avancent. Il sera peut-être répondu à ces questions cette semaine lors de différents forums ou ultérieurement. Mais parmi ces questions, il y en a deux, par exemple, bien précises. Tout d'abord concernant la période de mise en œuvre, pendant que le contrat NTIA existe toujours mais après l'approbation du plan, l'ICANN pourra-t-elle conclure des accords avec des parties à ce processus lors de cette phase de mise en œuvre ? Et l'ICANN devra-t-elle disposer d'une permission à cette fin ? S'il y avait des retards dans ce processus, cela pourrait -- c'est quelque chose que nous devons envisager. Nous



---

n'avons probablement pas pris en compte la planification de la mise en œuvre.

La seconde question est de savoir si la transition peut être mise en œuvre selon différentes étapes, c'est-à-dire avec un plan, un plan unique soumis à l'approbation de la NTIA, mais un plan prévoyant des étapes comme le font de nombreux plans. Très peu de plans essaient d'atteindre leur objectif en une seule étape.

Par exemple, on aurait une transition concernant les protocoles, les numéros, les noms selon une séquence donnée. Et cela pourrait être atteint, disons, via des ajustements du cahier des charges ou en se référant à la première question liée à la signature d'accords avec l'ICANN qui peut constituer le type de mise en œuvre, le début de la mise en œuvre de certains de ces plans.

Voilà les deux questions. Je suis persuadé que plein d'autres seront posées au cours de la semaine. Mais je vais commencer avec ces deux-là. Merci. Merci.

LARRY STRICKLING :

Paul, je vous répondrai très rapidement. Ces questions doivent encore être affinées. Je diviserai le thème de la mise en œuvre en trois sous-parties. Je crois qu'il y a le -- ce que j'appellerais les améliorations des performances qui seront dégagées sous la forme de nouvelles mesures de performance, SLA, ce genre de choses.

Nous devons les examiner. J'estime pour ma part que la plupart de ces choses, pour ne pas dire la totalité de ces choses, pourraient être

---

mises en œuvre en vertu du contrat existant avec nous. Et nous pourrions probablement donner notre aval afin d'aller rapidement de l'avant dans la mise en œuvre de ces choses, le plus rapidement possible, car elles ne présentent pas de problèmes en vertu du contrat existant.

La seconde catégorie serait les améliorations en matière de responsabilité. Et bien sûr, nous savons que les modifications des statuts constitutifs doivent être mises en œuvre tôt dans le processus. Mais je pense que ces améliorations, pour la plupart, ne devraient pas impliquer le contrat américain et devraient être en mesure de voir le jour.

Enfin, si ces améliorations impliquent d'importantes dépenses, je recommanderais que de nombreuses ressources ne soient pas engagées avant que la période calme du Congrès ne soit écoulée, dans un souci de prudence. Mais ces améliorations ne devraient pas avoir d'impact sur le contrat américain.

La troisième catégorie serait alors la suivante : Y a-t-il des changements qui, pour quelque raison que ce soit, pourraient avoir des implications sur notre contrat ? Par exemple, l'IETF qui se retirerait directement du contrat. Nous n'avons pas procédé à une analyse juridique complète permettant de savoir si cela créerait ou non un problème pour nous. Si c'est le cas, nous allons devoir trouver une solution nous permettant de gérer cela. Car, de par la nature bureaucratique et administrative de cette question, toute chose nous imposant de modifier ce contrat avant qu'il n'arrive à son terme nous

---

obligera à engager d'importantes ressources. Cela prendra aussi du temps car nous devons mener un véritable processus d'approvisionnement avec des individus qui passent la majeure partie de leur temps à acheter des logiciels et des téléphones. Et ils n'ont aucune idée de ces choses-là, comme vous pouvez imaginer. Ils ont besoin de 90 jours pour effectuer des modifications du contrat. Nous souhaiterions minimiser, voire éliminer, cette occurrence lors de la période de mise en œuvre.

Mais je sais qu'il y a deux communautés qui ont attendu patiemment cela. La réponse que je leur ai donnée, jusqu'à présent, a été de lire Les Trois Mousquetaires. Un pour tous, tous pour un.

Mais je sais qu'une fois passée la certification, nous voudrions être en mesure de nous asseoir et d'être bien plus réactifs aux groupes individuels en termes de facilitation de leur mise en œuvre.

**THERESA SWINEHART :** Paul, merci de nous remémorer la communauté des protocoles ainsi que tout le travail effectué à cet égard. S'il vous plaît.

**HANS PETTER HOLEN :** Hans Petter Holen, président des RIPE, aussi l'un de ces gars bizarres des numéros.

Je fais partie de la communauté RIPE, communauté distincte du RIPE NCC. Nous définissons les politiques. Le RIPE NCC les met en œuvre.

---

Nous avons ce genre de constructions. Je suis un fervent défenseur des processus ouverts, ascendants et inclusifs.

Donc je n'ai aucun doute concernant le fait que nous recevrons cette proposition sur la table. J'ai confiance dans les groupes de travail pour effectuer leurs missions. Et je fais également confiance aux membres du Conseil d'administration pour effectuer ce qu'il convient car j'ai participé à leur processus de nomination. Je fais partie du NomCom à présent, je suis donc responsable de certaines des membres du Conseil d'administration.

Donc oui, je crois que la communauté arrivera à ses fins. L'une des tâches que nous avons reçues du gouvernement américain consistait à ne pas remplacer le gouvernement américain par un autre gouvernement ou un organe intergouvernemental.

Et donc ma question est -- elle est très simple. La proposition ne doit pas inclure cela. Donc c'est facile à évaluer. Mais comment créerons-nous à l'avenir une organisation protégée de cela ? Cinq années à bûcher. Ça sera achevé en septembre ou au cours de l'année prochaine. Mais alors cinq années à bûcher, l'UIT ou un autre gouvernement arrive et dit que nous souhaitons changer cela par voie législative ou autre. Comment peut-on créer une protection pour que cela ne se produise pas ?

THERESA SWINEHART :            Quelqu'un veut -- non.

---

NURANI NIMPUNO :

Nurani Nimpuno de NETmundial. Je suis également vice-président de l'équipe CRISP. Mais ici je parle en mon propre nom. Et je suis aussi l'un de ces gars bizarres des numéros.

Lorsque nous avons préparé la proposition CRISP ou lorsque nous l'avons soumise -- lorsque je parle à mes amis de la communauté des noms, ils se moquent de moi et disent « Ouais, mais ton boulot était facile ».

Et bien que nous rigolions de cela, j'aime aussi leur rappeler que notre proposition repose sur une communauté qui s'est développée et a mûri au fil des années. Et en tant que membre de longue date de cette communauté, je suis très fier de ce travail. Ce n'est pas quelque chose qui arrive du jour au lendemain. Il s'agit d'un effort délibéré sur de très nombreuses années.

Et au vu de cela, je souhaiterais également -- alors que nous entrons dans les dernières étapes de ce processus, je souhaiterais également inciter les personnes impliquées dans les discussions relatives à la responsabilité à examiner quelles structures existantes fonctionnent.

À moins que cela ne soit fait, cela peut devenir un exercice très académique de création de quelque chose qui traitera de quelque chose -- un éventuel défi qui se posera à l'avenir ou une éventuelle menace future. Et je pense que nous disposons de processus et structures existants dans d'autres communautés desquels nous pouvons tous tirer des enseignements.

---

Et puis, en tant que remarque finale, je souhaiterais faire un commentaire sur un sujet qui a été soulevé ici auparavant concernant la confiance et -- Lyman disait qu'en 2002 il n'y en avait que pour la confiance et la transparence. Et maintenant que pour le manque de confiance.

Et je suis un fervent défenseur de la confiance. Sans confiance il n'y a pas de responsabilité. Mais cela passe obligatoirement par l'autonomisation des communautés, pas par la construction de structures de pouvoir auxquelles des mécanismes doivent être rajoutés, mais par l'autonomisation de la communauté.

Merci.

THERESA SWINEHART :

Merci.

[Applaudissements]

S'il vous plaît.

KEITH DRAZEK :

Bonjour à tous. Je m'appelle Keith Drazek, président du Groupe des représentants des opérateurs de registre. Je participe -- pardon -- je suis membre de l'ICG, je participe au CCWG-Responsabilité et je travaille pour VeriSign.

---

Quelques commentaires. Je sais que je suis le dernier à intervenir et que tout le monde n'a qu'une envie, aller dîner et boire un verre. Donc -- j'espère que vous me pardonneriez.

Je souhaite juste faire remarquer que ce soir nous avons abordé des thèmes très importants. La confiance, la responsabilité, le pouvoir, l'influence. Et nous n'allons pas résoudre toutes ces questions ou tous ces problèmes dans les six à neuf prochains mois. Il s'agit d'un processus évolutif, pas d'une révolution. Correct ? Cela prendra du temps. Et c'est normal. Cela doit prendre du temps.

Je souhaite nous rappeler à nous tous notre objectif présent, notamment au sein du CCWG-Responsabilité. Si on remonte à -- je crois que c'était Los Angeles.

Los Angeles, c'est là où le secrétaire Strickling et Fadi Chehadé ont chargé la communauté de dégager la piste de travail un et la piste de travail deux. En d'autres termes, afin de ne pas traiter de toutes les questions de responsabilité que nous voulons traiter au fil du temps et d'essayer d'intégrer tout ça dans un processus ayant nécessairement une date limite. Nous avons accepté ce défi et dit OK. La piste de travail un ne concerne que les réformes ou mécanismes ou renforcements en matière de responsabilité que nous, la communauté, devons garantir afin que la transition puisse avoir lieu en temps voulu et de façon à ce que tout ce que nous avons intégré dans la piste de travail deux, de façon à ce que la communauté fasse confiance au Conseil d'administration pour accepter ces réformes si ces dernières émanent d'un processus consensuel ascendant.

---

Je pense donc qu'il est important ici de se rappeler que ce que nous essayons de faire au sein du CCWG-Responsabilité consiste simplement à garantir à la communauté qu'on lui apportera des réformes légères, faciles, rapides, simples et le moins complexes possible pour la piste de travail un, réformes qui nous assureront d'être en mesure de contraindre le Conseil d'administration à accepter les réformes qui émaneront par la suite de la piste de travail deux. Je pense donc qu'il est important de se rappeler que l'on n'essaie pas de résoudre tous les problèmes ici maintenant. On essaie de conserver un objectif limité. Et approprié.

Je pense que les questions que nous avons reçues de la NTIA et du Conseil d'administration de l'ICANN cette semaine sont d'une grande utilité.

Il doit être répondu à ces questions. Et je sais que le CCWG est déjà en train d'examiner ces questions, de les évaluer, et de chercher la manière la plus efficace d'y répondre dans de brefs délais. Car franchement, cela éclairera le travail du CCWG et renforcera sa productivité.

Je souhaiterais remercier le Conseil d'administration et la NTIA pour avoir posé ces questions et pour nous aider à préciser l'objectif de notre propre travail au sein du CCWG.

J'ai donc confiance en notre, cette communauté, grâce au travail du CCWG qui a vraiment été remarquable -- et je vais faire un dernier commentaire avant de conclure. Je suis convaincu que ce groupe et cette communauté développeront une proposition consensuelle qui



---

respectera les critères définis par la NTIA ainsi que les besoins de cette communauté. Je n'en doute pas. Et je ne doute pas non plus que nous accomplirons cela dans les délais impartis, le plus vite possible, mais probablement dans les six à neuf prochains mois. Nous y parviendrons, j'en suis persuadé.

Le travail du CCWG a été collégial et cela a été un véritable plaisir de l'observer et d'y participer. La quantité du travail fourni n'a pas d'équivalent, sauf peut-être pour le groupe sur la transition du CWG qui a été -- bravo à eux.

C'est vraiment remarquable. Et je dois dire que j'ai trouvé la séance d'aujourd'hui quelque peu belliqueuse. Il y avait quelques tensions et une sorte de va-et-vient sur les questions d'adhésion ou de non-adhésion. Et bien sûr, tout a été abordé pour la période de consultation publique.

Rien n'a encore été décidé. Le CCWG travaille encore activement. Rien n'est prédéterminé. Le processus de la communauté se poursuit. Le processus multipartite de la communauté est en cours et, de mon point de vue, a été mené de façon très saine.

Je trouve intéressant que -- je vais conclure en disant que, en temps normal, les groupes de travail sont un lieu où les inquiétudes sont exprimées et où les individus entrent en conflit, débattent et planchent sur les questions importantes. Les questions importantes sont en cours d'examen. Mais c'est un processus très collégial et très productif. Et j'ai trouvé cette séance légèrement plus tendue que le travail effectué par le CCWG. Merci.

---

[Applaudissements]

THERESA SWINEHART : Eh bien, je trouve que c'est un exemple -- je trouve que cela montre à quel point la question est importante aux yeux des gens. Et ces échanges ouverts sur tout sujet sont importants afin de travailler sur ce qui sera de bonnes solutions et ils sont reflétés aussi dans les travaux, comme le dit Keith, dans les travaux du groupe de travail qui transmettra sa proposition. Je me rends compte que nous n'avons plus beaucoup de temps.

Je ne sais pas si un membre du panel a des remarques ou quelque chose à dire. Le mot de la fin ? Alejandro, très brièvement. Puis je clôturerai la séance.

ALEJANDRO PISANTY : Merci. Encore une fois, merci, Theresa, pour avoir organisé cette séance. C'est un commentaire a posteriori. Vous l'avez fait, et tout le monde a largement contribué.

Je pense que nous devons garder en tête quelques questions fondamentales d'actualité. L'une d'entre elles est la question de la confiance, l'appel à responsabilité comme proxy pour -- ou un terme porte-manteau pour des choses telles que la confiance, la propriété, etc.

Et en parlant de confiance, au fur et à mesure que les groupes avancent dans le cadre du CCWG, il peut être très utile de s'imaginer

---

marcher dans cette salle et réaliser d'un coup que personne ne vous fait confiance. C'est le message général auquel vous devriez penser lorsque vous faites part d'une certaine méfiance à l'égard de quelqu'un. Cela serait une manière très, très productive d'aller de l'avant.

THERESA SWINEHART : Merci à tous d'avoir passé votre soirée du dimanche en notre compagnie pour cette bonne discussion.

[Applaudissements]

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**